

### Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature en interne pour l'accès au poste de **Chef de Division Développement et Relation Assuré Affilié** au niveau de la Direction Régionale Fès Saïss relevant du Pôle Réseau/ Direction Générale Adjointe Assuré & Affilié.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
<b>Chef de Division Développement et Relation Assuré Affilié /</b>  <b>Direction Régionale Fès Saïss/</b>  <b>Pôle Réseau</b>	-Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé ayant une ancienneté(*) d'au moins 1 an dans le poste ; Ou -Chef de Service ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans dans le poste ; Ou -Cadre de formation Bac+5 minimum, ayant une ancienneté(*) d'au moins 5 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation et des métiers de l'institution ; -Maîtrise de la réglementation régissant la sécurité sociale ; -Capacité à superviser l'activité des agences rattachées à la Direction Régionale dans le respect des procédures et législations en vigueur ; -Capacité à réaliser les objectifs et à suivre les indicateurs de performance de la Région ; -Capacité à représenter la CNSS au niveau de la Région ; -Capacité organisationnelle ; -Qualités relationnelles ; -Capacités d'analyse et esprit de synthèse

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2024@cnss.ma** au plus tard le 27 Mai 2024 et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



**Hassan BOUBRIK**  
Directeur Général

